

LE TEMPS DES VACANCES AVEC VTF

DES
VALEURS
PARTAGÉES

**BROCHURES
GRATUITES
RENSEIGNEMENTS
ET RÉSERVATIONS**

PAR TÉLÉPHONE

► N°Cristal 0 969 320 615

APPEL NON SURTAXE

(impératif si vous souhaitez cumuler la participation SRIAS + la remise VTF)

PAR INTERNET

www.vtf-vacances.com

(espace CE et collectivités) avec le code **775782**

(seules les remises VTF seront appliquées)

Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Bretagne, avec la SRIAS Bretagne et VTF bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF l'Esprit Vacances en France et à l'étranger.

Des **villages et résidences de vacances** à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.

Des **séjours et circuits à l'étranger**, locations en Espagne et Italie, hôtels clubs en méditerranée ou circuits aux USA

CUMULEZ LES AVANTAGES !

La SRIAS participe à vos frais de séjours en plus des remises tarifaires accordées par VTF. Minimum 150€ d'aide par agent (voir détails et modalités page suivante)

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS À TOUS LES AGENTS

- **12% de remise** sur les villages et résidences VTF en France*
- **5% de remise** sur les voyages et les villages "partenaires"
- **Adhésion VTF offerte** (valeur 40€)
- Accès aux offres solidaires SRIAS : **25% de remise** sur une sélection de destinations pour les agents dont le quotient familial VTF est inférieur ou égal à 1080€

* **VTF pratiquant une tarification variable en fonction du quotient familial (périodes grisées des grilles tarifaires), la remise sera de moins 17% pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 640€**



NB : Les remises sont cumulables avec les offres première minute "IDvacances" et les Early Booking des séjours étranger sans transport (voir brochures et site web) Elles ne sont pas cumulables avec les promotions de dernière minute et les "promos du jeudi", les "Packs surprise" et les "IDfûtées"

MODALITÉS PRATIQUES 2017

AI-JE DROIT A UNE PARTICIPATION DE LA SRIAS DONT JE DEPEND ?

Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Bretagne peuvent bénéficier d'une subvention en 2017

Au minimum 30% des frais de séjours plafonné à 150€

MONTANT DE LA PARTICIPATION

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel

Calcul du Quotient Familial Mensuel :

$$\text{Q.F.M.} = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation pour 2017
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer

Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

En 2017, les agents ne peuvent bénéficier que d'une seule participation SRIAS pour l'année civile quel que soit l'organisme

Si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par année civile et par famille.

Un contrôle à posteriori sera effectué par la SRIAS.

Le non-respect de cette règle d'attribution entraînera l'annulation du versement de la subvention attribuée par VTF.

Le séjour doit être réalisé entre les vacances de Printemps et de Toussaint 2017.

Les participations SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2017

Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS

Tranche	Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
1	0 à 900€	70% des frais de séjour avec un maxi de 500€
2	901 à 1500€	50% des frais de séjour avec un maxi de 250€
3	+ 1500€	30% des frais de séjour avec un maxi de 150€

POUR
PARTIR PAS
CHER !

TOUTES NOS
PROMOS ET BONS
PLANS SUR

www.vtf-vacances.com